

Arrêté modifiant l'arrêté portant ouverture des concours externe, interne et 3^e concours d'accès au grade de Rédacteur territorial - Session 2025 -

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Guadeloupe,

Vu :

- Le code général de la fonction publique,
- le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la Fonction Publique,
- le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
- le décret n° 2012-942 du 1er août 2012 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des rédacteurs territoriaux,
- le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- le décret n° 2020-523 du 04 mai 2020, relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,
- le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,
- le recensement des postes déclarés par les collectivités territoriales et établissements publics affiliés ou non,
- considérant qu'il en résulte que le concours peut être ouvert pour **28** postes.

A r r ê t é

...1...

Accusé de réception en préfecture
971-289710022-20251015-CONC-2025-41-AR
Date de télétransmission : 15/10/2025
Date de réception préfecture : 15/10/2025

...2...

Article 1^{er} : L'article 1 de l'arrêté n°CONC.2025-03 du 10 janvier 2025 portant ouverture des concours externe, interne et 3e concours de rédacteur territorial est modifié comme suit :

Concours externe	Concours interne	3 ^{ème} concours
11	13	4

Article 2 : Les lieux retenus comme centres d'examen sont les suivants :

- Le Hall des Sports Michaux-Chevry – Rue Stanislas Michineau – 97113 GOURBEYRE
- Le Palais des Sports Teddy RINER – Rue de la Liberté – 97 128 GOYAVE
- Le Palais des Sports Laura FLESSEL – Rue Victor Hugues – 97170 PETIT-BOURG

Article 3 : Le reste sans changement.

Article 4 : Le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis partout où besoin sera et publié au Journal Officiel de la République Française.

Article 5 : La Présidente informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.

Fait à Basse-Terre, le 15 octobre 2025

La Présidente,



- Denise BLEUBAR -

Accusé de réception en préfecture
971-289710022-20251015-CONC-2025-41-AR
Date de télétransmission : 15/10/2025
Date de réception préfecture : 15/10/2025